



Mauron Pierre, Bonny David

Faillite du Crédit Suisse et rachat par l'UBS avec le soutien de la confédération

Cosignataires : 0 Réception au SGC : 21.03.23 Transmission au CE : *21.03.23

Dépôt

Dimanche soir 19 mars 2023, à 19h30, le Conseil fédéral annonçait le rachat de la banque Crédit Suisse par l'UBS, avec le soutien et le cautionnement de la Confédération.

Cette nouvelle brutale, hormis le dégoût qu'elle génère lorsque l'on connaît les millions de francs de bonus qu'ont perçus les membres du Conseil d'administration du Crédit Suisse durant toutes ces années, alors qu'ils la menaient à la faillite, nous interroge quant aux conséquences financières et humaines qui pourraient avoir lieu dans notre canton.

Nous avons plusieurs succursales du Crédit Suisse dans notre canton, et savons que nombre d'employé-e-s perdront leurs emplois à l'échelle nationale et internationale. Nous sommes également inquiets au sujet des épargnants, notamment les particuliers et les familles, et des entreprises qui sont liées au Crédit Suisse contractuellement.

Nous posons dès lors les questions suivantes :

1. Combien de succursales du Crédit Suisse sont en activité dans le canton de Fribourg ?
2. Combien de personnes travaillent dans ces succursales ?
3. Combien de personnes sont menacées de perdre leur emploi à la suite de cette faillite-acquisition ?
4. Le Conseil d'Etat va-t-il intervenir auprès d'UBS pour tenter de trouver des solutions ?
5. Les familles, les particuliers et les entreprises étant en relations contractuelles avec le Crédit Suisse, désormais UBS, ont-ils des soucis à se faire ?
6. Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas encore plus promouvoir la BCF comme banque privilégiée des Fribourgeois et Fribourgeoises, afin que les familles, les particuliers et les entreprises locales puissent toujours compter sur un partenaire bancaire fiable, loin de ces mastodontes financiers aux pieds d'argile, régulièrement menacés de faillite ?
7. Le Conseil d'Etat était-il en relation d'affaire avec le Crédit Suisse ? Si oui, des conséquences financières sont-elles à craindre ?
8. Le Conseil d'Etat est-il en relation d'affaire avec UBS ? Dans l'affirmative, le moment n'est-il pas venu de ne plus travailler avec UBS, mais uniquement avec la BCF ?

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Réponse aux questions 7 et 8 par l'AFin :

7. *Le Conseil d'Etat était-il en relation d'affaire avec le Crédit Suisse ? Si oui, des conséquences financières sont-elles à craindre ?*

Au niveau du bilan des comptes de l'Etat de Fribourg, l'Etat détient deux placements à terme fixe auprès de Crédit Suisse ; le premier d'un montant de 25 millions de francs avec un remboursement qui interviendra le 26 juin prochain et le deuxième d'un montant de 50 millions de francs qui arrivera à terme le 13 mai 2024. Au vu des conditions et garanties liées au rachat du Crédit Suisse par UBS, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a aucun risque financier pour l'Etat sur ces deux opérations. A noter en outre que l'Etat détient un compte courant classique auprès du Crédit Suisse pour la gestion des opérations liées aux placements à terme précités. Le solde de ce compte courant était d'un peu plus de 476'000 francs au 31.12.2022. Pour cet avoir également, il n'est pas identifié de risque financier particulier pour l'Etat.

8. *Le Conseil d'Etat est-il en relation d'affaire avec UBS ? Dans l'affirmative, le moment n'est-il pas venu de ne plus travailler avec UBS, mais uniquement avec la BCF ?*

L'Etat de Fribourg travaille d'ores et déjà en priorité avec la BCF pour l'essentiel de ses transactions courantes ainsi que pour les opérations de placements ou d'emprunts. L'Etat entretient également des relations d'affaires avec l'ensemble des banques Raiffeisen fribourgeoises pour d'autres placements à terme fixe, ainsi qu'avec Postfinance principalement pour la gestion des encaissements courants des factures et des impôts.

Au niveau du bilan des comptes de l'Etat de Fribourg, avant la reprise du Crédit suisse par l'UBS, une relation bancaire auprès de l'UBS existait sous la forme d'un compte courant classique qui représente un solde d'une centaine de francs au 31.12.2022. Ce compte n'est pas utilisé activement et permet de conserver une relation en vue d'une éventuelle opération financière avec cet établissement à l'avenir.

Le Conseil d'Etat estime important de travailler avec les acteurs financiers de la place qui présentent des conditions favorables pour l'Etat en ce qui concerne les services financiers usuels, tels que les transactions financières, les financements à court terme ou encore les placements temporaires de liquidités.